

DELIBERATION N° 84/09-04 : POSE D'UN PREAU COUVERT A L'ECOLE PIERRE LOTI

Monsieur KIELISZEK, Adjoint, informe l'Assemblée qu'à la suite d'une consultation auprès de plusieurs entreprises, la fourniture et la pose d'un préau couvert destiné à l'école P. Loti est proposée par :

- l'entreprise MARTIN à TOUL pour un prix de 130 460 F TTC.

Ce prix ne comprend pas les travaux de peinture et de traitement des matériaux qui sont estimés à 51 804 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord pour passer commande du préau selon devis de l'entreprise MARTIN à TOUL au prix de 130 460 F TTC,

- de prévoir les crédits nécessaires à la fourniture du préau, soit 130 460 F et aux travaux de peinture, soit 51 804 F.